

ALGERIA, Item 13

59^e session du Sous-Comité Scientifique et Technique du COPUOS

du 7 au 18 février 2022

Intervention de la délégation algérienne

Point 13 : «Lignes Directrices Pour La Viabilité A Long Terme Des Activités Spatiales»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Bonjour,

La délégation Algérienne, tient tout d'abord, à vous présenter ses sincères félicitations pour votre élection à la Présidence du Sous Comité scientifique et technique, **pour la biennie 2022 et 2023**. La délégation Algérienne vous assure de sa coopération, convaincue que votre longue et riche expérience des activités spatiales contribuera sans aucun doute à la réussite des travaux de cette session du Sous Comité scientifique et technique auxquels nous souhaitons un plein succès.

La délégation algérienne saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance et sa gratitude à **Mme Natália Archinard (Suisse) pour avoir assuré avec brio et compétence la présidence des sessions du Sous Comité scientifique et technique durant la biennie 2020 et 2021**.

Comme souligné lors de ses participations régulières, la délégation algérienne, réitère l'importance qu'elle accorde aux questions examinées au niveau du sous-comité scientifique et technique du COPUOS. En matière de viabilité à long terme des activités spatiales, l'Algérie estime que dans un contexte marqué par un nombre toujours croissant d'acteurs du spatial, y compris du secteur privé, les capacités des Etats membres du COPUOS à utiliser l'espace à long terme seront fortement impactées.

A cet effet, il est nécessaire de sauvegarder la neutralité du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et de permettre aux pays émergents de défendre en son sein, leurs intérêts à travers une participation plus effective.

En outre, les Lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité devraient aider à promouvoir l'utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur degré de développement économique ou scientifique, sans discrimination quel qu'il soit et dans le respect du principe d'équité.

Nous tenons à souligner l'importance de la coopération internationale et du transfert de technologie comme moyens efficaces de promouvoir les programmes de recherche et de renforcer les capacités dans les pays émergents dans le domaine du spatial.

Toutefois, la délégation algérienne réitère que des approches inclusives devraient être adoptées dans les travaux relatifs à la viabilité à long terme des activités spatiales et que les actions connexes devraient soutenir les efforts déjà en cours concernant la politique spatiale africaine. De surcroit, nous considérons que les

aspects scientifiques, techniques et juridiques sont tous pertinents pour la sécurité et la durabilité des activités spatiales et qu'il devrait donc y avoir un échange étroit sur le sujet entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.

En outre, il est nécessaire d'établir également des procédures pour identifier et étudier de nouvelles lignes directrices notamment pour mettre en œuvre des procédures applicables aux activités spatiales concernant l'exploration pour l'exploitation des ressources naturelles qui se trouvent in-situ dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que pour gérer les risques éventuels engendrés par les grandes constellations de plus en plus nombreuses.

En conclusion, tous les Etats, de la communauté internationale notamment ceux qui sont particulièrement avancés dans le domaine spatial, devraient s'employer activement à partager leur expérience concernant l'implémentation de ces lignes directrices, condition essentielle pour promouvoir et renforcer la coopération internationale touchant à la réussite de la mise en œuvre effective de ces lignes directrices et de dissuader ainsi toute velléité d'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à, des fins malsaines ou destructrices.

Je vous remercie pour votre attention.